

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Pierre GOURILLON en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Mmes Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, M. Alexandre BEY

Absents excusés : M. Thierry MESNIL
M. Pascal PODECHARD ayant donné pouvoir à M. A. BEY
Mme Catherine CHRISTOPHORY-ROUX ayant donné pouvoir à M. J. FOL
M. Christian PISARSKY ayant donné pouvoir à M. J. FOL
Mme Valéria NAUDIN-MALLARD ayant donné pouvoir à M. G. RAVAUT

Absent retardé :

M. Rodolphe VAUTHEY, arrivé à partir de la délibération n°2021-0045

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- 1) Révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- 2) Frais de scolarité à facturer à la Commune de Chorey-les-Beaune, Année 2020-2021
- 3) Frais de scolarité, année 2020-2021
- 4) Redevance d'occupation du domaine public gaz naturel Année 2021
- 5) Redevance et occupation du domaine public routier ORANGE, Année 2021
- 6) Motion de la Fédération nationale des Communes Forestières
- 7) Demande de l'assistance du service plateforme Ressources de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour le suivi de deux projets communaux
- 8) Demande de subvention pour la création d'un verger conservatoire
- 9) Création d'une commission spéciale pour le dossier de vidéoprotection
- 10) Demande de subvention exceptionnelle Mémoire et Valeurs de la Résistance
- 11) Choix de l'entreprise Réfection des voiries communales (Route de Bavant, Rues de la Combe, des Marères et Martenot)

1) Révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

(2021-0042)

M. le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) qui ont été mis en place par le conseil municipal par délibérations en date des 30 novembre 2016 et 27 septembre 2017 pour le personnel communal,

Il rappellera que ce dispositif comprend deux volets :

- ✓ d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) ;
- ✓ d'un Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères définis dans la délibération de 2016 qui restent inchangés.

Le montant annuel attribué à l'agent peut faire l'objet d'un réexamen dans les cas suivants :

1. en cas de changement de fonctions ou d'emplois,
2. en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
3. au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...).

La commission « gestion du personnel » a travaillé lors des réunions des 7 juin et 5 juillet derniers sur le réexamen qui donne lieu à une réévaluation du montant annuel de l'IFSE et du CIA.

M. le Maire propose de modifier l'IFSE et le CIA, à compter du 1^{er} août 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ**, à compter du 1^{er} août 2021, cette révision incluant, pour tous les agents, toutes les modalités du RIFSEEP instaurées par délibération du 30 novembre 2016.

2) Frais de scolarité à facturer à la Commune de Chorey-les-Beaune, Année 2020-2021

(2021-0043)

Dans le cadre du fonctionnement du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Ladoix-Serrigny et de Chorey-les-Beaune, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de demander à la Commune de Chorey-les-Beaune, au titre des frais de scolarité de l'année 2020/2021, une participation s'élevant à :

- 1 485.63 € par enfant fréquentant l'école maternelle,
- 67.62 € par enfant fréquentant l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits correspondants.

3) Frais de scolarité, année 2020-2021
(2021-0044)

Au vu du bilan des dépenses réalisées au profit des écoles de la commune au cours de l'exercice 2020, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'effectuer deux calculs distincts pour facturer les frais de scolarité de l'année 2020/2021 aux communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires.

Il **FIXE** ainsi, à l'unanimité, les tarifs suivants, représentant la participation aux charges de fonctionnement des écoles :

- 1 626.56 € par élève fréquentant l'école maternelle,
- 182.08 € par élève fréquentant l'école primaire.

4) Redevance d'occupation du domaine public gaz naturel Année 2021
(2021-0045)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz et par les canalisations particulières.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25/04/07 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Pour le calcul de la RODP 2020, le linéaire est de 7 201 mètres.

Pour information, la formule à appliquer est la suivante :
 $((0.035 \text{ euro} \times \text{longueur de réseau}) + 100 \text{ euros}) \times 1.27$

La redevance due par GrDF s'élève donc à 447 €.

5) Redevance et occupation du domaine public routier ORANGE, Année 2021
(2021-0046)

Monsieur le Maire expose, qu'en application de l'article 1er du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des télécommunications électroniques, ORANGE doit verser une redevance annuelle à la Commune.

Afin d'effectuer le calcul de la redevance 2020, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les barèmes suivants :

- 55.05 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation aérienne,
- 41.29 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol,
- 27.53 € par mètre carré d'emprise au sol occupé par les cabines, armoires et bornes pavillonnaires.

La redevance pour l'année 2021 s'élève à

12,496 km x 55.05 € =	687.90 €
37,660 km x 41.29 € =	1 555.85 €
3,15 m ² x 27.77 € =	86.72 €

TOTAL : 2 330.47 €

6) Motion de la Fédération nationale des Communes Forestières
(2021-0047)

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une motion de la Fédération nationale des communes forestières, et avant de proposer le vote à l'assemblée, en confie la lecture à M. Gaston RAVAUT, adjoint délégué à la forêt :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige :

- ✓ Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- ✓ La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- ✓ Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- ✓ Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

En conséquence, les élus du Conseil Municipal de la Commune de LADOIX-SERRIGNY expriment, à l'unanimité leur soutien à la Motion de la Fédération nationale des Communes Forestières.

7) Demande de l'assistance du service plateforme Ressources de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour le suivi de deux projets communaux (2021-0048)

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de LADOIX-SERRIGNY a signé en date du 14 novembre 2013 une charte de l'adhérent avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Les communes adhérentes peuvent saisir le service de la Plateforme Ressources de la CABCS à leur convenance, pour bénéficier, lors de projets communaux, d'une assistance administrative, technique et juridique pour la passation et l'exécution des marchés publics ainsi qu'une aide pour le montage des dossiers de demande de subvention.

La commune envisage de réaliser prochainement deux projets pour lesquels l'assistance de la plateforme ressources serait opportune, à savoir :

- **Dimensionnement d'un terrain de football**
- **Aménagement du préau de l'école primaire**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter l'assistance de la plateforme ressources pour le pilotage des projets cité ci-dessous.

8) Demande de subvention pour la création d'un verger conservatoire (2021-0049)

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation et d'implantation d'un verger conservatoire sur la parcelle communale cadastrée AO 206, lieu-dit La Miotte.

La commission « environnement » a travaillé sur ce dossier et plusieurs devis ont été demandés.

Ce projet de verger conservatoire permettra de sauvegarder les variétés fruitières anciennes de Bourgogne, il profitera aux générations actuelles et aussi futures. Ce verger comprend 35 fruitiers (variétés à définir)

Il leur soumet le devis et le projet d'implantation des arbres fruitiers de l'entreprise LANTANA Paysage (21200 Levernois) pour un montant total de 92 011.41 € HT (110 413.70 € TTC) dont la partie subventionnable d'implantation des arbres s'élève à 5 031.25 € HT (6 037.50 € TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité,

- De créer et planter un verger conservatoire sur la parcelle communale cadastrée AO 206, lieu-dit La Miotte,
- De confier la mission à l'entreprise LANTANA Paysage (21200 Levernois) pour un montant total de 92 011.41 € HT (110 413.70 € TTC) dont la partie subventionnable d'implantation des arbres s'élève à 5 031.25 € HT (6 037.50 € TTC).
- De répondre à l'appel à projets 2021 « vergers conservatoires » du Conseil Régional de Bourgogne.

- De bénéficier de l'aide du Conseil Régional suivant le plan de financement de l'opération :

Coût total HT :	5 031.25 €
TVA 20 % :	1 006.25 €
Coût total TTC :	6 037.50 €
Subvention Conseil Régional : (taux à 70 % du HT) :	3 521.87 €

Somme restant à la charge du bénéficiaire : 1 509.37 €
(Fonds propres)

9) Création d'une commission spéciale pour le dossier de vidéoprotection (2021-0050)

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

L'installation de ce dispositif permettrait une prévention sur site et serait un instrument de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Afin de travailler sur ce projet, M. le Maire propose la création d'une commission spéciale limitée à 9 personnes maximum dont le Maire et le 2^{ème} adjoint composeront d'office cette commission spéciale.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal, après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, **DÉSIGNE** au sein de la commission pour le dossier de vidéoprotection :

- Jérôme FOL
- Gaston RAVAUT
- Thierry MESNIL
- Valérie PERISSUTTI
- Saadia CHAMALI
- Corinne GARREAU
- Alexandre BEY
- Christian PISARSKY
- Jacques SERRÉ

10) Demande de subvention exceptionnelle Mémoire et Valeurs de la Résistance

(2021-0051)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Président de l'association « Mémoire et Valeurs de la Résistance », M. Jean-René BACHELET, a adressé une demande de subvention exceptionnelle pour l'aider à financer une plaque signalétique des lieux de mémoire de la Résistance comme le « foyard » du Bois de Borne au pied duquel avaient été enfouies les armes parachutées dans la nuit du 4 au 5 mars 1944, d'une part, la « baraque des Résistants », au même Bois de Borne, où Henri Richard, enfant du pays, a trouvé la mort le 8 juin 1944 d'autre part.

Dans le cadre du devoir de mémoire, M. le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité**, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

11) Choix de l'entreprise Réfection des voiries communales (Route de Bavant, Rues de la Combe, des Marères et Martenot)

(2021-0052)

Suite à la mission confiée au maître d'œuvre PMM de Dôle concernant le suivi des travaux de voiries communales (Route de Bavant, Rues de la Combe, des Marères et Martenot), un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé. M. le Maire présente aux élus le résultat de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **RETIENT** l'entreprise ROUGEOT, Champ Lain RD 23 BP 26 21190 MEURSAULT pour un montant HT de 180 000 € (Cent quatre-vingt mille Euros).

Questions diverses

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
16/06/21	COLUMBARIUM 12 CASES	Ets Christian BORDES	10 835,00 €
21/06/21	FAUTEUIL SECRETARIAT	LA PAPETERIE	423,30 €
05/07/21	DEMOLITION MUR EXISTANT + REALISATION + ENDUIT PARKING SUM	CHARLES CONSTRUCTION	6 539,76 €
15/07/21	STORE PLISSÉ ECOLE PRIMAIRE	REPAR'STORES	281,52 €
Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires sortants	
15/06/2021	Lieu-dit Plante de l'Orme et les Moutiers	Consorts JAVOUHEY	
15/06/2021	Lieu-dit les Moutiers et Plante de l'Orme	Consorts JAVOUHEY	

Commission « voirie » :

Suite à la commission du 1^{er} juillet dernier, M. RAVAUT précise qu'il y a des modifications à apporter pour les travaux de la route de Bavant.

Il indique, également, que suite à cette commission, il a travaillé sur un projet de convention « Carrière des Gréchons ». En effet, suite à un constat d'huissier demandé par la commune, ce projet de convention sera transmis à l'ensemble du conseil pour avis. Ce document a pour objet de préserver l'état de la voie d'accès aux carrières suite aux passages répétés de camions qui auraient pour conséquence la détérioration du chemin des Gréchons.

Les élus sont informés des travaux de balayage sur la commune et de marquage au sol.

M. RAVAUT informe le conseil qu'en lien avec l'association des Climats de Bourgogne, la commune invitera, via Facebook, les personnes intéressées à participer à la restauration du patrimoine communal. En effet, du 2 au 13 août 2021, Chemin des Carrières, des bénévoles pourront s'initier à la technique de la pierre sèche. Les bénévoles seront toujours encadrés par un artisan.

Commission « Bâtiments » :

M. Philippe JACQUELIN fait part des derniers travaux réalisés budgétisés sur l'année 2021 comme le raccordement de la maison des associations aux ateliers municipaux, le changement d'un chauffe-eau à l'école primaire, le réseau internet de toutes les salles de classe de l'école primaire. Concernant la pose des stores dans les salles de classe, ces travaux s'effectueront pendant les vacances de la Toussaint, les fenêtres des logements communaux de l'Avenue de Corton seront changées début septembre. Les travaux du mur du parking de la salle Pierre Gourillon se dérouleront à la rentrée prochaine.

Dans le cadre de l'aménagement du préau de l'école primaire, M. JACQUELIN a demandé divers devis (amiante, plomb, relevé topographique).

Commission « Salle des Fêtes » :

Mme Aline KUTTER informe l'assemblée que les travaux de ponçage et de vitrification du parquet et du dessus du bar de la salle Pierre Gourillon viennent d'être réalisés.

Commission « Vie associative et sportive » :

Mme Virginie DI MEGLIO fait part de la dernière commission « vie associative et sportive » à laquelle était invité des membres du FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix). Le Président du FCCL a présenté le projet d'un nouveau terrain de football synthétique de dernière génération d'un montant de 600 000 € environ.

M. RAVAUT souhaiterait connaître la tendance des élus, à savoir un terrain en herbe ou synthétique. Un débat s'engage sur les points positifs et négatifs des deux options.

M. JACQUELIN s'est renseigné et estime que le montant final d'un synthétique est bien au-delà des chiffres annoncés par l'association auquel il faut rajouter l'éclairage.

Des subventions, certes, peuvent être obtenues mais jusqu'à quel taux, cela est encore prématuré pour se prononcer.

M. RAVAUT pose, de nouveau, la question du synthétique ou du terrain en herbe afin de pouvoir avancer sur le projet et précise que la date limite pour lancer ce dossier est fixée au 31 décembre 2022 afin que le club puisse continuer d'évoluer dans la division actuelle.

M. RAVAUT rappelle que la commune devra engager des frais de voirie pour la salle omnisports.

Divers :

Mme Saadia CHAMALI demande si l'enfouissement des lignes au hameau de Corcelles est prévu, M. RAVAUT répond qu'une demande a été faite au SICECO mais pour d'autres rues, comme les rues des Cras, des Moutiers et l'Avenue de la Plante de l'Orme.

M. le Maire fait part de problèmes rencontrés dans le déploiement de la fibre sur la commune. En effet, dernièrement une nouvelle habitante n'arrive pas à obtenir le raccordement de sa ligne malgré l'obtention de son permis de construire. La commune refuse, actuellement, l'implantation de doubles poteaux.

Le SICECO travaille sur cette problématique d'implantation de nouveaux supports par des opérateurs de fibre optique, car de nombreuses communes rapportent que les opérateurs de fibre optique posent des poteaux sans autorisation. Le SICECO a rappelé que les communes avaient le droit de refuser ; un courrier d'information signé du SICECO et du conseil départemental sera prochainement envoyé aux communes afin de leur expliquer la procédure à suivre pour résoudre de tels litiges.

M. le Maire informe les élus que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 28 septembre 2021.

La séance est levée à 20 h 05.

Vu par Nous, Jérôme FOL, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 26 juillet 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

